

bre le sait: équilibrer des politiques en vue d'assurer la survivance des éditeurs canadiens de toutes sortes tout en assurant à tous les Canadiens l'accès à la littérature universelle pose de nombreux problèmes complexes. On étudie activement tous les domaines d'activité du gouvernement fédéral aptes à apporter des solutions à ces problèmes. A titre d'éditeur du gouvernement, l'un des plus grands éditeurs du Canada, Information Canada joue un rôle de premier plan dans ces études.

Nous étudions en outre les moyens grâce auxquels d'autres pays trouvent une solution aux problèmes semblables aux nôtres.

Comme la question est complexe, je ne prévois qu'on fasse une déclaration officielle à la Chambre sur toutes ces activités pour le moment.

QUESTIONS OUVRIÈRES—LE CHÔMAGE—LA MODIFICATION DE LA LOI ET L'AUGMENTATION DU FONDS—LA CONTRIBUTION FÉDÉRALE À L'ASSISTANCE SOCIALE

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, le 2 février, j'ai demandé au premier ministre si le gouvernement envisageait d'augmenter le pourcentage des sommes versées par le gouvernement fédéral aux provinces et aux municipalités au titre de l'assistance sociale, à cause des dépenses considérablement accrues des villes et des provinces l'an dernier par suite des politiques du gouvernement destinées à combattre l'inflation qui ont tant aggravé le chômage. Le premier ministre s'est contenté de répondre que le gouvernement fédéral partage avec les provinces et les villes les frais de l'assistance sociale en assumant 50 p. 100 de toutes les dépenses.

Monsieur l'Orateur, le premier ministre n'a pas tenu compte de l'explication que je voulais donner. J'espère que son secrétaire parlementaire qui, je le suppose, répondra au nom du premier ministre, étant député de l'agglomération torontoise, et la question que j'ai soulevée ayant été si nettement précisée depuis quelques jours dans cette région, ne me donnera pas une réponse à la Paul Martin, c'est-à-dire une non-réponse, comme il l'a fait pour mon collègue de Selkirk (M. Rowland). Une très brève enquête que j'ai menée la semaine dernière a produit des statistiques intéressantes. Dans l'agglomération torontoise, le coût de l'assistance sociale passera de 50 millions en 1970 à 75 millions en 1971. Tout ce que je peux en dire de bon, monsieur l'Orateur, c'est que certains commettants aisés du secrétaire parlementaire seront probablement obligés de payer des impôts plus élevés pour qu'on puisse régler cette note. Chez moi à Winnipeg, les coûts sont passés de \$3,900,000 en 1969 à 5 millions en 1970. Le ministère du Bien-être social estime que cette année ils passeront à 6 millions. Hamilton, ville prospère regorgeant d'industrie lourde et d'ouvriers bien payés, doit verser un montant croissant. Ses frais d'assistance sociale seront passés de 1.5 million en 1969 à approximativement 2.5 millions en 1971. A Windsor, la capitale de l'automobile au Canada, les coûts en 1969 étaient de 1.6 million; en 1970, ils ont été de 2.27 millions. A Calgary, la capitale du pétrole de l'Ouest, ils sont passés de \$200,000 en 1969 à \$450,000 en 1970. On prévoit qu'en 1971, ils seront de \$550,000.

[M. Danson.]

• (10.10 p.m.)

Je ne parle pas du coût total de l'assistance sociale dans ces villes. Je parle du montant réel qui a été payé et qui le sera par les contribuables de l'endroit. Je n'ai pas parlé de la moitié des frais d'assistance sociale que versera le gouvernement fédéral, ou du pourcentage, variable suivant les provinces, qu'acquittent les gouvernements provinciaux; je parle ici des montants réels que devront verser les municipalités dont j'ai fait mention ainsi que les autres villes du Canada...

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Au moyen des impôts fonciers.

**M. Orlikow:** ... au moyen des impôts fonciers. Compte tenu de la hausse rapide du coût de la vie—celle de janvier était de près de 1 p. 100—c'est un grave problème pour les villes et leurs contribuables. J'exhorte le gouvernement à revenir sur sa décision, qui s'inspire de son entêtement et de sa dureté de cœur, de ne pas porter la part fédérale de l'assistance sociale au-delà de 50 p. 100. Somme toute, l'augmentation de ces frais d'assistance est attribuable au grave accroissement du chômage. En effet, le chômage atteint un niveau inégalé depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Ce n'est pas un simple fait du hasard que l'on ait dénombré 668,000 chômeurs en janvier. Leur sort est attribuable aux politiques du gouvernement fédéral.

Le premier ministre aimerait que l'on oublie ses propos de l'an dernier. Alors qu'il défendait la politique anti-inflationniste de son gouvernement, il déclarait que ce dernier se montrerait ferme et que les gens qui croyaient le contraire faisaient mieux de se détromper. Le premier ministre, qui n'a jamais chômé naturellement et a toujours eu la vie facile, était prêt à accepter un taux de chômage de 6 p. 100 si cela devait nous permettre de venir à bout de l'inflation au Canada.

Le taux actuel du chômage n'est pas de 6 mais de 8 p. 100, selon le Bureau fédéral de la statistique. Étant donné ce chiffre énorme, comme bien des gens sont en chômage depuis plus de six mois, ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage et ont été forcés de par les circonstances créées par le gouvernement fédéral, de s'inscrire à l'assistance sociale des villes que j'ai mentionnées et de toutes les autres du pays, les frais de cette assistance ont augmenté. Cette augmentation est le résultat direct des politiques du gouvernement fédéral. Ce dernier devrait par conséquent porter sa part de ses frais, ne fût-ce qu'à titre provisoire et pour parer à l'urgence actuelle, du niveau actuel de 50 p. 100 à celui de 65 p. 100.

C'est un pourcentage que je propose au secrétaire parlementaire. J'espère qu'il le signalera au premier ministre, qui ne me répondra peut-être pas de la même façon qu'il l'a fait à un autre député à la Chambre aujourd'hui. J'exhorte le gouvernement à songer sérieusement à ma proposition, qui est d'ailleurs celle des maires de tout le pays. Ils ne sont pas du Nouveau parti démocratique; quelques-uns d'entre eux sont ou des libéraux ou des conservateurs reconnus. Ils doivent faire face à une augmentation énorme de leurs frais qu'ils doivent à leur tour